

<b>Nombre de Membres</b>	
Présents	En Exercice
11	14
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 05 septembre 2017	
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 14 septembre 2017	

L'an deux mil dix-sept, le onze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Stéphanie RIOCREUX.

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Christian SOUCHU, Sébastien TOQUARD.

Excusés : Emmanuelle LAURENT (pouvoir à Jessica COUINEAU), Claude BOISDRON, Sébastien COLMAN (pouvoir à Cyrille HALLIEN).

Secrétaire de séance : Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

**COMPTE RENDU DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

**Délégations communautaires :**

Françoise DEZE et Pierre NION ont participé au début du mois à une réunion sur les valeurs locatives des logements. La Communauté de Communes projette de lancer une étude portant sur les immeubles classés en catégories 7 et 8 (délabrés, insalubres), notamment pour ceux dans lesquels des travaux importants de réhabilitation ont été fait et dont la qualité ne justifie plus ce classement.

1% des logements de Benais sont classés 7 ou 8, ce qui est dans l'objectif fixé.

38 logements sont vacants aujourd'hui sur la commune contre 45 auparavant.

Commission enfance-jeunesse : Les travaux du City-stade sont quasiment terminés. Il reste à installer la balançoire. Les terrains et le parking ont été délimités. Le club de foot n'utilisera plus le portail devant la buvette pour plus de sécurité et demande donc à avoir la clé de la barrière entre le stade et le city-stade. Des dates pour l'inauguration seront prochainement étudiées avec la Communauté de Communes.

**Délégations syndicales :**

SIACEBA : Un courrier conjoint du SMBAA et SIACEBA invite les communes à formuler un avis favorable sur le projet de structure unique de bassin, notamment dans le cadre des transferts des compétences GEMAPI. Madame le Maire informe qu'un courrier sera fait en ce sens.

## **Commissions municipales :**

**Commission affaires scolaires :** Dans le cadre du projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité), les enseignantes ont défini leurs souhaits : 2 vidéoprojecteurs, 1 ordinateur portable et quelques tablettes. L'informaticien de l'éducation nationale conseille plutôt le tableau numérique.

Les souhaits des enseignantes passent dans l'enveloppe que la municipalité s'était fixée. Les dossiers seront à monter très rapidement.

**Commission voirie :** La réunion de communication sur la mise en place du « zéro phyto » (arrêt de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics) s'est bien passée. L'objectif est de faire comprendre aux habitants les contraintes qui s'imposent à la commune et aussi de transmettre des conseils pour entretenir son jardin sans utiliser de produits phytosanitaires.

**Commission bâtiment :** Les travaux d'accessibilité de l'école (sanitaires et rampe d'accès bibliothèque) et du stade (sanitaires) ont été réalisés cet été et sont terminés.

La pose de la nouvelle crédence en inox et du nouveau lavabo de la cantine ont également été réalisés cet été.

La société de boule de fort doit prochainement déposer une demande pour la pose d'un abri devant leur local.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné ses prescriptions concernant les travaux de la place qui ont été prises en compte par TALPA.

**Commission fêtes et cérémonies :** Le mariage du 12 août s'est bien passé.

La commune participera aux prochaines Journées Européennes du patrimoine qui ont lieu les 16 et 17 septembre prochain. Visite de l'église le dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h et circuit « La double vie du coteau ». Le planning des permanences a été dressé.

**Commission fleurissement :** Maisons fleuries : un passage à été fait courant août.

**Commission musique :** Les portes ouvertes se sont bien passées. 48 élèves se sont inscrits, soit 8 de plus que l'an passé. Le bilan 2016-2017 et le projet 2017-2018 ont été présentés.

Madame le Maire a informé le Conseil des projets de convention de mise à disposition de Michaël AUCLERT auprès du SIVOM scolaire Benais/Restigné pour 4h15 hebdomadaire et de Marie KERGALL auprès de La Chapelle sur Loire pour 1h par semaine.

**Commission du personnel :** Un stagiaire est présent pour un mois au service technique. Un autre stagiaire sera accueilli semaine 42 et 43 afin découvrir les métiers des collectivités territoriales.

**Commission cimetière :** Procédure de reprise : Christian SOUCHU a dressé un plan du cimetière indiquant les emplacements à relever et les emplacements qui seront entretenus par la commune.

**CCAS :** Une réunion sera prochainement organisée pour préparer la commande des colis de fin d'année et la dissolution.

## **01 : D2017-41 : INDEMNITES POUR TRAVAUX ACCESSOIRES**

Vote Pour : 13      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,  
Considérant d'une part, l'acceptation expresse des agents pressentis, et d'autre part, l'accord express de des autorités hiérarchiques des agents recrutés,

Madame le Maire expose au Conseil municipal :

- Que dans le but d'assurer la continuité de l'enseignement du saxophone, il sera nécessaire d'avoir recours à un fonctionnaire exerçant ses fonctions à temps complet au sein d'une autre collectivité,
- La durée du travail particulièrement faible et la quantité de travail particulièrement variable et étroitement liée au caractère fluctuant du nombre d'élèves inscrits par discipline, ne permettent pas la création d'un emploi permanent,

Madame le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin d'autoriser cette intervention et de mettre en place un régime d'indemnités pour travaux accessoires en faveur de l'agent chargé de l'enseignement du saxophone pendant l'année scolaire 2017-2018,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un emploi de nature occasionnelle pour l'enseignement du saxophone pour une durée de 1h30 par semaine, soit 1.18/20<sup>ème</sup> par semaine pendant une durée de 12 mois à compter du 09 septembre 2017, soit **61.58 heures de travail à l'année**, et d'en fixer le montant à la somme de **137.82 €** pour l'intervention mensuelle auprès de notre commune.

**AUTORISE** l'agent pressenti à accomplir ce travail en dehors des heures légales effectuées au titre de son emploi principal,

**DECIDE** d'indemniser les intéressés par le versement d'une indemnité pour travaux accessoires, qui est inscrit au budget au chapitre 11, article 6228.

**02 : D2017-42 :**            **CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPEES DE BOIS AVEC L'ONF**

Vote Pour : 13            Vote Contre : 00            Abstention : 00

Vu l'article L 144-1-1 et R 144-1-1 du Code forestier,

Vu la délibération D2017-08 du 06 février 2017 approuvant le document d'aménagement de la forêt communal pour 2017 à 2036,

Vu le projet de convention transmis par l'ONF,

Considérant que l'exploitation groupée de bois désigne l'opération par laquelle, en vue d'une vente groupée de bois façonnés, une collectivité met les bois à disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, à charge pour l'ONF de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente et de reverser à chaque collectivité la part qui lui revient après déduction des charges engagées par l'ONF.

Madame le Maire précise que la convention ne concerne que l'exploitation et la vente de bois situés sur les parcelles forestières 16, 17, 18, 19, 21 et 23.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adhérer à la convention proposée par l'ONF concernant la vente et l'exploitation groupées de bois pour les parcelles forestières 16, 17, 18, 19, 21 et 23.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

**03 : D2017-43 :**            **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5, et D. 2224-1,

Considérant que le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Monsieur Pierre NION tient à souligner que les volumes d'eau perdus à cause des fuites sont toujours très importants (un quart de la production). Madame RIOCREUX, bien que partageant le constat, fait remarquer qu'il est extrêmement complexe et coûteux de trouver les fuites et que la collectivité investit énormément pour moderniser ses réseaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**PREND** acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement établi pour l'année 2016.

**PRECISE** que dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant un mois.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Problème de chats dans un quartier du village : Des contacts ont été pris avec la famille du propriétaire, les services sociaux et l'ASSAD. Un courrier a été adressé au propriétaire lui demandant de faire le nécessaire rapidement, de ne conserver qu'un ou deux chats et de les faire stériliser.

La Poste a informé que le bureau de poste de Benais sera définitivement fermé le 22 septembre et le relais poste commerçant devrait ouvrir le 04 octobre. La commune n'a pas encore reçu de courrier concernant la résiliation du bail.

Le régime indemnitaire des agents des collectivités devra être revu par la mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel). Il est scindé en deux parts : l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui est versé mensuellement et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versé annuellement, sans reconduction automatique. Le projet de délibération sera prochainement soumis au Comité Technique puis le Conseil municipal délibèrera en novembre pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Madame le Maire informe le conseil des incidents qui ont eu lieu rue de l'ancienne mairie (plaintes suite à dégradation de véhicule).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40. Le prochain Conseil aura lieu le 09 octobre 2017.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
	Excusé		Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	